



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2020-03

PUBLIÉ LE 18 MARS 2020

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2020-03-18-002 - Délégation de signature du Président (1 page)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-03-18-001 - Arrêté du 18 mars 2020 portant délégation de signature à monsieur Charles BOURDEAUD'HUY, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages)

Page 5

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2020-03-18-002

Délégation de signature du Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation générale de signature à M. Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'exception des décisions de licenciement du personnel pour suppression d'emploi et motif disciplinaire et sous réserve des dispositions des délégations de signatures spécifiques dont il pourrait bénéficier par ailleurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane FRATACCI, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Jacques GARAU, directeur général délégué, Mme Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des finances, M. Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France et sur le site internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 mars 2020

SIGNE

Didier KLING

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-03-18-001

Arrêté du 18 mars 2020 portant délégation de signature à
monsieur Charles BOURDEAUD'HUY, chef de la
division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 18 mars 2020 portant délégation de signature
à monsieur Charles BOURDEAUD'HUY, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n° 2020-01-16-006 du 16 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 juin 2018 nommant monsieur Charles BOURDEAUD'HUY, attaché principal d'administration de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche(AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 16 août 2018 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant monsieur Vincent ALBAUD attaché principal d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2019 intégrant madame Camille LAMARQUE, professeure agrégée, dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attaché principal d'administration au sein du rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU** l'acte en date du 3 mars 2020 nommant madame Camille LAMARQUE cheffe de service de la gestion du remplacement et de la suppléance ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2017 nommant monsieur Hugo CLEMENT, attaché d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 15 septembre 2017 nommant madame Stéphanie ODDOUX, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2018 nommant madame Valérie MATOULET attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Charles BOURDEAUD'HUY, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions relatives aux congés dans le cadre d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Charles BOURDEAUD'HUY, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle GARNIER-DUVAL**, adjointe au chef de division, et **monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint au chef de division,
- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Camille LAMARQUE, Valérie MATOULET et Stéphanie ODDOUX,**
-
- **et messieurs Denis ALTHAPARRO et Hugo CLEMENT** chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 septembre 2019.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 18 mars 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT